Nations Unies A/72/6 (Sect. 11)*

Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Programme 9 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)]***

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2
- Orientation générale 2
- Vue d'ensemble des ressources 5
- Autres éléments d'information. 8

A. Programme de travail 9
- Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 10
- Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 14
- Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. 17

Annexes****

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 20

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 21

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1er juin 2017).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/72/6/Add.1.

*** A/71/6/Rev.1.

**** L'annexe énumérant les produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019 est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

17-06133* (F) 010617 010617

Merci de recycler

Vue d'ensemble

Tableau 11.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	16 605 800
Autres variations	(153 800)
Variation totale	(153 800)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019[a]	16 452 000

[a] Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 11.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1^{e}C), 8 G(AC), 1 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1^{e}C), 8 G(AC), 1 AL

Orientation générale

11.1 À l'issue de l'examen et de l'évaluation finals de la mise en œuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale a fait sienne, dans sa résolution 57/7, la recommandation visant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique, a demandé aux organismes des Nations Unies d'aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat, leur a instamment demandé d'agir de façon cohérente et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial, et les a engagés à accroître leurs activités de plaidoyer et d'information à l'appui du développement en Afrique.

11.2 Dans la même résolution, l'Assemblée a souligné la nécessité de doter le Secrétariat, à New York, d'une structure qui examine l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et l'application coordonnée des conclusions des sommets et conférences ayant trait à l'Afrique et qui en rende compte. À cet effet, elle a approuvé, dans sa résolution 57/300, la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qu'elle a chargé de coordonner et d'orienter l'établissement de rapports et de contributions ayant trait à l'Afrique, de coordonner la mobilisation mondiale à l'appui du Nouveau Partenariat et d'assurer la coordination de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines, de façon que le soutien du système à l'Afrique s'inscrive dans une démarche cohérente et intégrée.

11.3 Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les mesures prises au niveau régional pour organiser les activités des organismes des Nations Unies en groupements thématiques qui couvrent les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat. À cet égard, le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies présents en Afrique, qui relève de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), est également devenu un instrument

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AC = autres classes; AL = agent local; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; 1^{e}C = 1re classe; RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint.

important qui permet de renforcer, aux niveaux régional et sous-régional, la coordination à l'échelle du système de l'appui à l'Union africaine et à son programme relatif au NEPAD.

11.4 Le Nouveau Partenariat a été le principal cadre de référence pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et restera le cadre directeur fondamental en vue de la mise en œuvre sur le continent du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation de ses objectifs de développement durable. De plus, le rôle central du Nouveau Partenariat est confirmé par le fait que son Agence de planification et de coordination a été désignée par l'Union africaine comme principale partenaire d'exécution en vue de la réalisation de l'Agenda 2063, programme ambitieux sur 50 ans visant à assurer le développement, la paix et la sécurité sur le continent africain. L'Agenda met en relief un vaste ensemble d'aspirations, de projets et de priorités en vue de l'émergence d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. À l'instar du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés ainsi que du Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre, qui couvre la période 2014-2023, adoptent une vision centrée sur l'humain qui entend ne laisser personne de côté et mettent notamment l'accent sur l'agriculture, la santé, l'éducation, l'amélioration des infrastructures, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la nutrition, la paix et la sécurité.

11.5 Les États Membres continuent d'accorder une importance cruciale à l'Afrique et aux priorités de développement qu'elle s'est données dans ses cadres de référence régionaux. Dans la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée en 2008 (voir la résolution 63/1 de l'Assemblée générale), ils ont noté qu'en Afrique la réalisation dans les délais de tous les objectifs du Millénaire pour le développement demeurait hors de portée et réaffirmé leur détermination à satisfaire les besoins particuliers du continent. De même, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (qui figure à l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale), ils ont réaffirmé leur volonté de respecter pleinement les engagements énoncés dans le Nouveau Partenariat et souligné que l'appui aux efforts déployés par les pays africains en matière de développement durable était une priorité absolue de la communauté internationale. En outre, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (qui figure à l'annexe à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale), les États Membres se sont dits conscients qu'il importait de répondre aux difficultés et aux besoins des pays africains et ont réaffirmé l'importance de soutenir le Nouveau Partenariat, ainsi que l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre. Enfin, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont noté que les pays africains faisaient face à des problèmes qui leur étaient propres et réaffirmé qu'il importait de soutenir l'Agenda 2063 et le Nouveau Partenariat, dont ils ont souligné qu'ils faisaient tous deux partie intégrante du nouveau Programme 2030.

11.6 En dépit des progrès accomplis sur le continent grâce à l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine, plusieurs pays restent aux prises avec des facteurs d'instabilité qui compromettent l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), le Secrétaire général a indiqué qu'il fallait mettre au point une stratégie globale de promotion de la paix, de la sécurité et du développement. Dans sa résolution 69/291, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à suivre la question et de lui rendre compte tous les ans des obstacles persistants et des défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que de l'action menée et de l'aide apportée par le système des Nations Unies.

11.7 L'Organisation des Nations Unies s'emploie toujours à aider l'Afrique à surmonter les obstacles à la paix dans le cadre de l'application de la résolution 67/302, dans laquelle l'Assemblée générale a salué les efforts engagés pour accroître la coordination et la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, et en particulier l'organisation chaque année de réunions consultatives mixtes entre les membres des deux conseils. Dans son rapport intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général a noté qu'étant donné que la plupart des opérations de paix des Nations Unies étaient déployées en Afrique, que d'importantes opérations de paix menées par l'Union africaine étaient en cours et que des efforts de médiation étaient engagés sur l'ensemble du continent, l'Union africaine était le principal partenaire régional de l'ONU.

11.8 La communauté internationale prend de plus en plus conscience des liens indissociables qui existent entre paix, sécurité et développement et du fait que le développement durable passe nécessairement par l'instauration pérenne d'un climat pacifique dans lequel nul n'est laissé de côté. Au titre de l'objectif de développement durable n° 16, les États Membres se sont engagés à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, une des cibles correspondantes consistant à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. Dans le même esprit, l'aspiration 4 de l'Agenda 2063 vise à instaurer une Afrique pacifique et sécurisée et, en particulier, à réduire toutes les armes au silence d'ici 2020. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique renforcera plus avant l'intégration de ces trois éléments – paix, sécurité et développement – dans ses activités de mobilisation et d'élaboration de politiques et dans son travail analytique. En outre, beaucoup de domaines prioritaires étant communs aux objectifs de développement durable, à l'Agenda 2063 et à son premier plan décennal de mise en œuvre, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales africaines et les instances nationales devront s'employer à y œuvrer de façon plus coordonnée et cohérente.

11.9 Suite à ses résolutions 66/293, 67/293 et 67/294 et au rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (A/68/506), l'Assemblée générale a décidé de renforcer le Bureau pour qu'il puisse gérer les difficultés qui apparaîtront et tirer parti des possibilités d'action qui se présenteront, aux niveaux mondial et régional, mieux appuyer l'Afrique, en particulier le NEPAD et s'acquitter de sa mission concernant le Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Grâce à ces moyens supplémentaires, le Bureau a pu lancer ledit Mécanisme, qui suit la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par les pays du continent et leurs partenaires de développement. Ce mécanisme, qui comporte des examens biennaux et des consultations élargies aux diverses parties prenantes régionales, gardera un rôle de premier plan s'agissant d'examiner et de suivre les engagements issus, entre autres, des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies – telles que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – et jouera aussi un rôle essentiel d'appui au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en assurant le suivi et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Afrique. En outre, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines, disposant de moyens renforcés, peut désormais veiller à ce que le système des Nations Unies apporte son aide à l'Afrique de manière intégrée et plus cohérente, notamment en participant à l'élaboration des rapports biennaux établis dans le cadre du Mécanisme de suivi.

11.10 En juin 2015, l'Union africaine a adopté le cadre du nouveau Partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, destiné à succéder au Programme décennal de renforcement des capacités, qui devait s'achever en 2016. Ce Partenariat vise à renforcer le dialogue entre le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines et à obtenir de tous les partenaires stratégiques qu'ils fassent concorder leurs priorités avec celles du continent.

11.11 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assure la coordination et la direction d'ensemble du programme, qui relève de la responsabilité conjointe du Conseiller spécial, de la CEA et du Département de l'information du Secrétariat.

Vue d'ensemble des ressources

11.12 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 16 452 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 153 800 dollars (0,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des gains d'efficience que les trois entités (Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, CEA et Département de l'information) prévoient de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le montant proposé permet d'assurer l'exécution intégrale, efficiente et efficace des mandats.

11.13 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 11.3 à 11.5.

Tableau 11.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation								
	2014-2015 (dépenses effectives)	*2016-2017 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres*	*Autres variations*	*Total*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2018-2019 (montant prévu)*
A. Programme de travail											
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9 223,8	12 351,7	–	–	–	(118,1)	(118,1)	(1,0)	12 233,6	390,2	12 623,8
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 158,8	1 893,3	–	–	–	(15,9)	(15,9)	(0,8)	1 877,4	87,0	1 964,4

	2014-2015 (dépenses effectives)	*2016-2017 (crédits ouverts)*	*Variation*								
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres*	*Autres variations*	*Total*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2018-2019 (montant prévu)*
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 199,3	2 360,8	–	–	–	(19,8)	(19,8)	(0,8)	2 341,0	65,7	2 406,7
Total partiel	**13 581,9**	**16 605,8**	**–**	**–**	**–**	**(153,8)**	**(153,8)**	**(0,9)**	**16 452,0**	**542,9**	**16 994,9**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2014-2015 (dépenses effectives)	*2016-2017 (montant prévu)*	*2018-2019 (montant prévu)*
A. Programme de travail	–	200,0	200,0
Total partiel	**–**	**200,0**	**200,0**
Total	**13 581,9**	**16 805,8**	**17 194,9**

Tableau 11.4 **Postes**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*						*Total*	
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*			
Catégorie de dépenses	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
P-5	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
P-4/3	23	23	–	–	–	–	–	–	23	23
P-2/1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**34**	**34**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**34**	**34**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*							
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie de dépenses	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*	*2016-2017*	*2018-2019*
Agents des services généraux										
1re classe	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	–	–	–	–	8	8
Total partiel	**9**	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**	**9**
Autres variations										
Agents locaux	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Total partiel	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**
Total	**44**	**44**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**44**	**44**

Tableau 11.5 **Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

	Budget ordinaire	*Quotes-parts hors budget ordinaire*	*Ressources extrabudgétaires*
A. Programme de travail			
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	74,4	–	100,0
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11,4	–	–
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	14,2	–	–
Total	**100,0**	**–**	**100,0**

Autres variations

11.14 La variation des ressources tient à la réduction de 153 800 dollars, conséquence des gains d'efficience que les trois entités prévoient de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Cette diminution résulte, entre autres, des efforts déployés par le Bureau pour concrétiser dans les opérations courantes les gains d'efficience escomptés du système Umoja, exposés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ces gains d'efficience reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019.

11.15 Les mesures précitées entraîneront dans les trois entités, une réduction de 153 800 dollars des objets de dépense autres que les postes au titre du sous-programme 1 (Coordination de la

mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), du sous-programme 2 (Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et du sous-programme 3 (Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique).

Ressources extrabudgétaires

11.16 Des ressources extrabudgétaires, dont le montant estimatif s'élève à 200 000 dollars en espèces pendant l'exercice 2018-2019, viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire au titre du sous-programme 1 pour financer la participation d'un plus large éventail d'acteurs de la société civile et du secteur privé aux activités relevant du NEPAD, notamment les réunions de groupes d'experts et les tables rondes.

Autres éléments d'information

11.17 Les ressources à affecter, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, au financement des activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 107 400 dollars, soit quatre mois de travail d'administrateur pendant l'exercice biennal 2018-2019, au titre du sous-programme 1.

11.18 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique convoque et préside l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines, qu'il s'agisse des réunions de responsables ou d'experts. L'Équipe spéciale sert de mécanisme de consultations à l'échelle du système des Nations Unies et assure la coordination des rapports et des activités de l'ONU en Afrique, faisant la synthèse entre développement durable, paix et sécurité. L'Équipe spéciale joue un rôle clef dans le suivi de la mise en œuvre des conclusions des sommets et conférences mondiaux majeurs ayant trait à l'Afrique et contribue également à coordonner les activités de sensibilisation en faveur du Nouveau Partenariat.

11.19 L'Équipe spéciale sert également de mécanisme de consultations à l'échelle du système des Nations Unies concernant le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, créé en application de la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, du 17 septembre 2012. Conformément aux recommandations de l'Assemblée générale dans sa résolution 67/294, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique aide également les États Membres, les organisations internationales et régionales et les entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier la CEA, à contribuer à l'efficacité et à la fiabilité du mécanisme en aidant à la collecte des données et à l'évaluation des résultats obtenus. Afin de s'acquitter de son mandat global visant à intensifier l'appui de la communauté internationale au développement, à la paix et à la sécurité en Afrique au moyen d'activités de sensibilisation et d'analyses, le Bureau coopère étroitement avec le Département de l'information et la CEA selon un cadre stratégique commun. Pour tirer parti de leurs atouts respectifs et des synergies entre les trois sous-programmes, le Bureau entend mettre en œuvre certaines des activités prévues avec ces deux partenaires stratégiques, dont la Semaine de l'Afrique, manifestation qu'il organise chaque année, en collaboration étroite avec ses partenaires stratégiques et d'autres membres de l'Équipe spéciale, en marge du débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique. La Semaine de l'Afrique vise à faire connaître les difficultés auxquelles le continent sera confronté afin de mobiliser un appui mondial en faveur de la réalisation des priorités de développement de l'Afrique et de son programme de transformation inclusif. Le Bureau a également joué un rôle de catalyseur en instaurant de nouveaux partenariats et en renforçant les partenariats traditionnels entre les entités du système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines. Le Bureau participe activement au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, notamment en présidant, conjointement avec

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Union africaine, un groupe thématique sur les activités de sensibilisation, l'information, la communication et la culture. En outre, le Bureau contribue activement aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales ainsi qu'à ceux de diverses équipes spéciales du système des Nations Unies chargées de questions thématiques, dont l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés et le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

11.20 Bien que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès relatifs à la soumission en temps et en heure de la documentation nécessaire aux réunions des organes intergouvernementaux concernés, ainsi qu'aux gains d'efficience réalisés s'agissant des frais de voyage à la charge de l'Organisation ne soient pas pris en compte dans le cadre stratégique étant donné que ce programme ne comporte pas de composante Direction exécutive et administration, on s'emploiera à ce que les règles relatives à la soumission de la documentation dans les délais prescrits et à l'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le début du voyage soient strictement respectées (taux de 100 %).

11.21 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée pour chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 11.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 11.6 **Répartition des publications**

	2014-2015 (nombre effectif)			*2016-2017 (nombre estimatif)*			*2018-2019 (nombre estimatif)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	–	2	–	–	2	–	–	2	–
Publications isolées	–	8	–	–	11	–	–	12	–
Total	**–**	**10**	**–**	**–**	**13**	**–**	**–**	**14**	**–**

A. Programme de travail

11.22 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 11.7.

Tableau 11.7 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars des États-Unis)		*Postes*	
	2016-2017	*2018-2019 (avant actualisation des coûts)*	*2016-2017*	*2018-2019*
Budget ordinaire				
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 351,7	12 233,6	32	32
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 893,3	1 877,4	5	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2 360,8	2 341,0	7	7
Total partiel	**16 605,8**	**16 452,0**	**44**	**44**
Ressources extrabudgétaires	200,0	200,0	–	–
Total	**16 805,8**	**16 652,0**	**44**	**44**

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 233 600 dollars

11.23 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui collaborera étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et l'ensemble du système des Nations Unies (y compris les institutions de Bretton Woods) dans l'exercice de ses fonctions. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 11.8 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la réalisation en Afrique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

			Mesure des résultats			
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2018-2019*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier	i) Augmentation du nombre d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	Objectif	170	165	148	145
		Estimation		165	158	145
		Résultats effectifs			158	140

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*			
			2018-2019	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
	ii) Augmentation du nombre de forums, d'activités et de produits internationaux traitant de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire en faveur de l'Afrique	Objectif	27	24	11	10
		Estimation		24	18	10
		Résultats effectifs			18	10
b) Amélioration du suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, notamment au moyen des mécanismes régionaux	i) Augmentation du nombre d'engagements pris par les pays africains en vue de répondre aux besoins de développement de l'Afrique qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation	Objectif	7	6		
		Estimation		6		
		Résultats effectifs				
	ii) Augmentation du nombre d'engagements pris par les partenaires de développement de l'Afrique en vue de répondre aux besoins de développement du continent qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation	Objectif	10	8		
		Estimation		8		
		Résultats effectifs				
c) Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de projets, de programmes et d'activités à l'appui du développement en Afrique dont l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines assure la coordination	Objectif	63	60	52	50
		Estimation		60	55	50
		Résultats effectifs			52	50
d) Sensibilisation de la communauté internationale aux problèmes de développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de visites et de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et de sites Web connexes	Objectif	75 000	30 000		
		Estimation		50 000		
		Résultats effectifs				

Facteurs externes

11.24 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le secteur privé et la société civile, non seulement au niveau international mais aussi et surtout en Afrique, manifestent leur volonté de participer à la mise en œuvre du NEPAD; b) toutes les parties prenantes donnent suite aux engagements, financiers ou autres, qu'ils ont pris en faveur du NEPAD.

Produits

11.25 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 11.9 **Produits par catégories**

Produits	*Quantité*
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Assemblée générale	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances officielles	8
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	2
3. Rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	2
4. Rapport sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	1
Conseil économique et social	
Services fonctionnels pour les réunions	
5. Séances du Conseil sur les questions relatives au développement de l'Afrique	2
Comité du programme et de la coordination	
Services fonctionnels pour les réunions	
6. Réunions du Comité	3
Documentation destinée aux organes délibérants	
7. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2
Autres services	
Réunions de groupes spéciaux d'experts sur :	
8. La lutte contre les flux financiers illicites afin de libérer des ressources pour le financement du développement durable et de la paix et de la sécurité en Afrique	1
9. Les partenariats public-privé et l'infrastructure durable : enseignements tirés et voie à suivre pour parvenir au développement durable en Afrique	1
10. La promotion de l'emploi des jeunes grâce à l'entreprenariat, à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications en Afrique	1
11. Le renforcement des capacités régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits	1
12. L'accroissement des dividendes de la paix et le redressement économique après un conflit : enseignements tirés et meilleures pratiques	1
13. Les réunions consultatives des parties prenantes pour le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	4
Débats d'experts sur :	
14. Les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'industrialisation de l'Afrique et sur son intégration dans les chaînes de valeur mondiales	1
15. L'appui intégré du système des Nations Unies en faveur de la gouvernance et du développement durable et de ses relations avec la paix et la sécurité en Afrique	1
16. Le renforcement de l'efficacité de la diplomatie préventive en Afrique	1
17. Le rôle de l'Afrique dans la gouvernance mondiale : l'Afrique en tant que partenaire et acteur mondial fort, uni et influent	1

Produits	*Quantité*
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
18. Notes d'orientation sur l'évolution des politiques	2
19. Résumé des recommandations/conclusions de la *Semaine de l'Afrique*	1
Rapports sur :	
20. La lutte contre les flux financiers illicites afin de libérer des ressources pour le financement du développement durable et de la paix et de la sécurité en Afrique	1
21. Les partenariats public-privé et l'infrastructure durable : enseignements tirés et voie à suivre pour parvenir au développement durable en Afrique	1
22. La promotion de l'emploi des jeunes grâce à l'entreprenariat, à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications en Afrique	1
23. Le renforcement des capacités régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits	1
24. L'accroissement des dividendes de la paix et le redressement économique après un conflit : enseignements tirés et meilleures pratiques	1
Rapports des débats d'experts sur :	
25. Les conséquences de la libéralisation des échanges sur l'industrialisation de l'Afrique et son intégration dans les chaînes de valeur mondiales	1
26. L'appui intégré du système des Nations Unies en faveur de la gouvernance et du développement durable et de ses relations avec la paix et la sécurité en Afrique	1
27. Le renforcement de l'efficacité de la diplomatie préventive en Afrique	1
28. Le rôle de l'Afrique dans la gouvernance mondiale : l'Afrique en tant que partenaire et acteur mondial fort, uni et influent	1
Communiqués et conférences de presse	
29. Conférences de presse sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	2
30. Communiqués de presse sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	2
Documentation technique	
Gestion et mise à jour :	
31. Du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	1
32. De la base de données sur les organisations non gouvernementales africaines	1
33. Des dossiers électroniques (e-Folder) sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
34. Coordination des réunions du groupe chargé du plaidoyer, de l'information, de la communication et de la culture du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	2
35. Réunions de coordination de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique	4
36. Séances d'information à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, sur les questions actuelles et nouvelles relatives au développement de l'Afrique, aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et à la suite donnée aux conférences mondiales des Nations Unies	8

11.26 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 11.10.

Tableau 11.10 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (milliers de dollars des États-Unis)		*Postes*	
	2016-2017	*2018-2019 (avant actualisation des coûts)*	*2016-2017*	*2018-2019*
Budget ordinaire				
Postes	10 324,8	10 324,8	32	32
Autres objets de dépense	2 026,9	1 908,8	–	–
Total partiel	**12 351,7**	**12 233,6**	**32**	**32**
Ressources extrabudgétaires	200,0	200,0	–	–
Total	**12 551,7**	**12 433,6**	**32**	**32**

11.27 Le montant de 12 233 600 dollars, en baisse de 118 100 dollars par rapport au montant des crédits ouverts au titre de l'exercice 2016-2017, permettrait de financer 32 postes [1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 5 G(AC)] (10 324 800 dollars) et d'autres objets de dépense, notamment d'autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les frais de représentation et les achats de fournitures, d'accessoires, de mobilier et de matériel (1 908 800 dollars), à l'appui de l'exécution de mandats au titre du sous-programme.

11.28 L'évolution des ressources reflète la diminution de 118 100 dollars, principalement au titre des autres dépenses de personnel, des services de consultants et d'experts, des frais généraux de fonctionnement et de l'achat de fournitures de bureau, de mobilier et de matériel, qui résulterait des économies que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

11.29 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires, d'un montant de l'ordre de 200 000 dollars, devraient compléter celles prévues au budget ordinaire.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 877 400 dollars

11.30 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la CEA. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Les activités au titre du sous-programme seront exécutées par la Division du développement des capacités, en collaboration avec d'autres divisions organiques de la CEA et parallèlement au programme ordinaire de coopération technique.

Tableau 11.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et à l'Agenda 2063 ainsi qu'aux autres priorités régionales, notamment son programme de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, aux échelons régional et sous-régional, dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique entre l'Union africaine et les Nations Unies pour la période 2017-2027 et des plans et priorités stratégiques des organes et institutions de l'Union africaine, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba

			Mesure des résultats			
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2018-2019*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre organismes et institutions des Nations Unies, dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique	Augmentation du nombre de projets conjoints exécutés par les organismes des Nations Unies dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique et du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	Objectif	22	20	18	16
		Estimation		20	18	16
		Résultats effectifs			18	16
b) Renforcement des moyens dont disposent les organisations régionales et sous-régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'examen par les pairs, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, pour concevoir et exécuter leurs programmes ainsi que pour en assurer le suivi	Augmentation du nombre de projets de renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'examen menés conjointement par les organisations du système des Nations Unies qui sont élargis aux organisations régionales et sous-régionales africaines, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale	Objectif	10	8	6	
		Estimation		8	6	4
		Résultats effectifs			6	4

Facteurs externes

11.31 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organismes des Nations Unies, les organisations traitant des problèmes de développement de l'Afrique et l'Union africaine sont déterminés à exécuter des activités et programmes conjoints à l'appui de l'Agenda 2063 et à atteindre les objectifs de développement durable; b) les instances régionales et sous-régionales africaines, dont les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, soutiennent les efforts de l'ONU visant à renforcer l'appui coordonné à l'échelle du système en faveur de l'Union africaine et de ses priorités.

Produits

11.32 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 11.12 **Produits par catégories**

Produits	*Quantité*
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
1. Rapport sur le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD	1
2. Rapport sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1
Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation	
3. Brochures et autres documents d'information exposant les pratiques exemplaires et les programmes destinés à contribuer à la mise en œuvre du NEPAD, exécutés conjointement par les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales	2
Documentation technique	
4. Directives relatives à l'amélioration de la coordination des activités des groupes et sous-groupes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	
5. Sessions annuelles du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	2
6. Réunions des neuf groupes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	2
7. Sessions des mécanismes de coordination sous-régionale (Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest)	4
8. Réunions et activités de renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027	1
Documentation pour les réunions interorganisations	
9. Rapports des sessions annuelles du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	2
10. Rapports des sessions annuelles du Mécanisme de coordination sous-régionale	2
11. Rapports sur l'appui fourni par l'ONU aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	2
Autres services	
Réunions des groupes spéciaux d'experts sur :	
12. Le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD	1
13. L'amélioration du suivi et de l'évaluation du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
14. Sur demande, aux États Membres, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, aux communautés économiques régionales, à la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique, au Comité directeur du NEPAD et au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour les aider à tenir compte des priorités de l'Union africaine, du NEPAD et des communautés économiques régionales et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	8

Produits	*Quantité*
Stages, séminaires et ateliers	
15. Atelier sur le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD	1
16. Stage sur le suivi et l'évaluation du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1

11.33 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 11.13.

Tableau 11.13 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	Ressources (milliers de dollars des États-Unis)		*Postes*	
	2016-2017	*2018-2019 (avant actualisation des coûts)*	*2016-2017*	*2018-2019*
Budget ordinaire				
Postes	1 396,5	1 396,5	5	5
Autres objets de dépense	496,8	480,9	–	–
Total	**1 893,3**	**1 877,4**	**5**	**5**

11.34 Le montant de 1 877 400 dollars, en baisse de 15 900 dollars par rapport aux crédits ouverts au titre de l'exercice 2016-2017, permettrait de reconduire 5 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 AL) (1 396 500 dollars) et de financer d'autres objets de dépense, notamment d'autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts et les voyages (480 900 dollars), à l'appui de l'exécution de mandats au titre du sous-programme.

11.35 La variation des ressources tient à la diminution de 15 900 dollars au titre des voyages, conséquence des économies que la CEA prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 341 000 dollars

11.36 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Département de l'information. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 9 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 11.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Susciter une mobilisation internationale en faveur du développement économique, politique et social de l'Afrique et de l'appui aux mesures prises par l'Afrique et par la communauté internationale en vue de promouvoir la reprise économique et le développement durable de la région, d'atteindre les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les objectifs de développement durable, et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*			
			2018-2019	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives à la croissance économique et au développement durable en Afrique	i) Augmentation du nombre de visites et de consultations du site Web d'*Afrique Renouveau* et de sites Web connexes	Objectif	2,1	1,9	1,0	0,6
		Estimation		2,0	1,3	1,1
		Résultats effectifs			1,5	1,0
	ii) Augmentation du nombre d'articles et de publications (sur support papier, audio et vidéo) qui sont repris par les médias du fait de l'intérêt soutenu qu'ils suscitent	Objectif	3 500	3 200	1 000	800
		Estimation		3 000	2 500	800
		Résultats effectifs			2 531	2 436

Facteurs externes

11.37 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées à conditions que les médias externes (rédacteurs en chef et journalistes) soient disposés à publier des documents d'information établis et diffusés par la Section Afrique, et que les partenaires (les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les parties prenantes en Afrique et la communauté internationale) communiquent des informations sur leurs activités relatives aux objectifs, problèmes et réalisations du NEPAD.

Produits

11.38 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 11.15 **Produits par catégories**

Produits	*Quantité*
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série :	
1. *Afrique Renouveau* (anglais et français)	12
Communiqués et conférences de presse	
2. Communiqués de presse et publicité en faveur de grandes initiatives internationales, régionales et locales qui appuient ou influencent le développement économique et social de l'Afrique	2
3. Promotion de documents d'information et établissement de relations avec les rédacteurs et journalistes des principaux médias africains, les principaux donateurs et les autres pays, pour assurer la publication de ces articles et l'inclusion dans leur documentation d'informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique	2
Documentation technique	
4. Mise à jour et gestion du site Web d'*Afrique Renouveau* en anglais et en français	2
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Contribution à des produits communs	
5. Participation à la Conférence annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et appui aux travaux de son groupe chargé du plaidoyer, de l'information, de la communication et de la culture	2

11.39 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 11.16.

Tableau 11.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (milliers de dollars des États-Unis)		*Postes*	
	2016-2017	*2018-2019 (avant actualisation des coûts)*	*2016-2017*	*2018-2019*
Budget ordinaire				
Postes	1 834,3	1 834,3	7	7
Autres objets de dépense	526,5	506,7	–	–
Total	**2 360,8**	**2 341,0**	**7**	**7**

11.40 Le montant de 2 341 000 dollars, en baisse de 19 800 par rapport au montant des crédits ouverts au titre de l'exercice 2016-2017, permettrait de reconduire sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 3 G(AC)] (1 834 300 dollars) et de financer d'autres objets de dépense, notamment d'autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures, d'accessoires, de mobilier et de matériel (506 700 dollars), aux fins de l'exécution de mandats au titre du sous-programme.

11.41 La variation des ressources tient à la diminution de 19 800 dollars au titre des services contractuels, conséquence des économies que le Département de l'information prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019

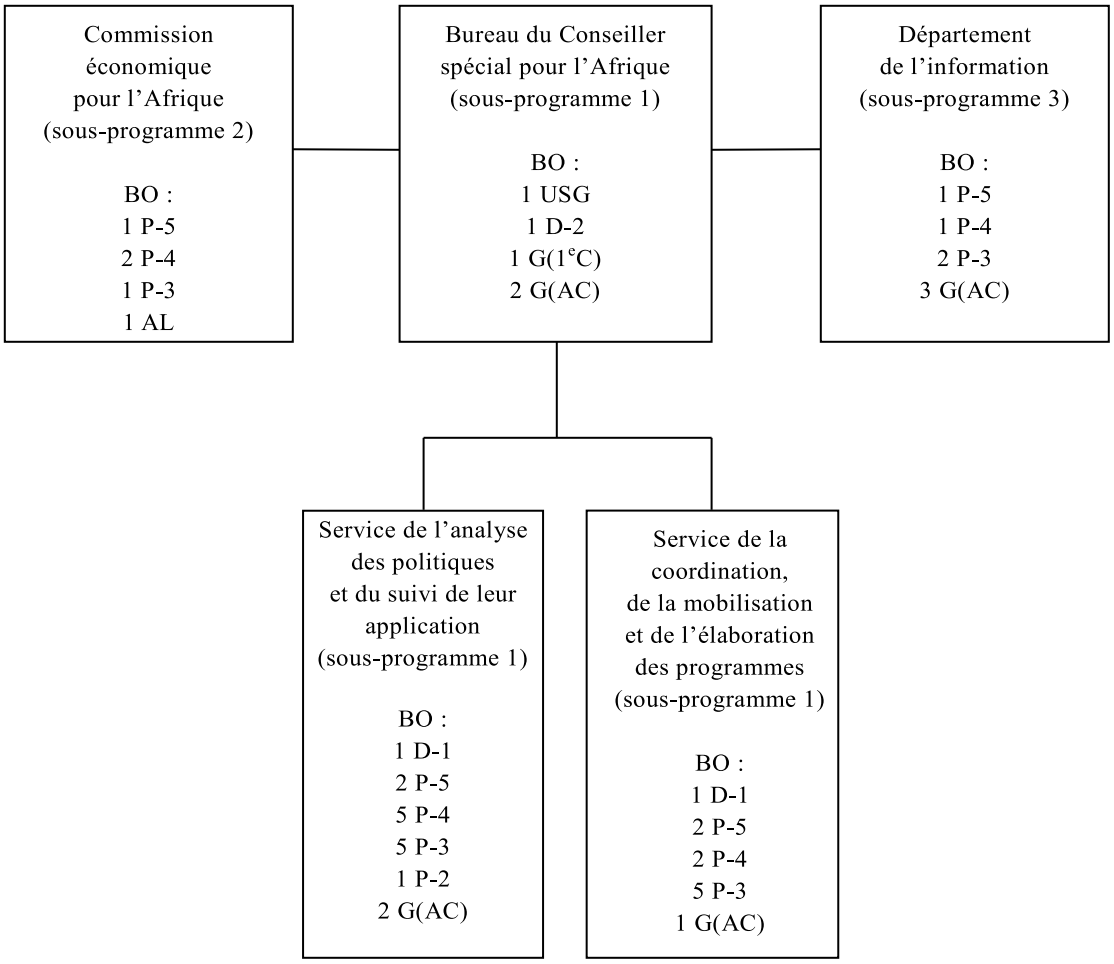

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7)	
Le Comité consultatif relève que sept des neuf postes que l'Assemblée générale a approuvés par sa résolution 68/247 A sont toujours vacants plus de 16 mois après leur création. Malgré les explications données par le Secrétaire général, il s'inquiète de ce long retard dans le processus de recrutement et constate, en le déplorant, que le temps qui s'est écoulé jusqu'à présent dépasse largement le délai de 120 jours retenu comme objectif, tel que spécifié au paragraphe 18 de la résolution 65/247 de l'Assemblée générale. À cet égard, il rappelle que la longueur excessive des délais de recrutement est pour lui un sujet de préoccupation et qu'il s'attend à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. IV.60).	Au moment de la rédaction du présent rapport, les neuf postes avaient été pourvus.
S'agissant du poste P-4 qui est vacant depuis plus de deux ans, le Comité consultatif réaffirme que, de manière générale, il faudrait réexaminer la nécessité des postes vacants depuis deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression (A/68/7, chap. I, par. 107). Il note que les candidatures reçues pour ce poste sont actuellement examinées par le Comité central de contrôle et compte que le Secrétaire général le pourvoira rapidement (par. IV.61).	Au moment de la rédaction du présent rapport, le poste P-4 était pourvu.
Le Comité consultatif réaffirme que la mise en œuvre des activités prescrites par l'Assemblée générale au titre du chapitre 11 pourrait tirer profit d'une définition plus claire de la structure hiérarchique et de l'attribution des responsabilités en matière d'exécution du programme confiées au Conseiller spécial, qui a la responsabilité globale de la mise en œuvre (A/68/7, par IV.39) (par. IV.68).	On trouvera aux paragraphes 11.18 et 11.19 du présent rapport des précisions sur le rôle du Conseiller spécial dans la mise en œuvre du programme.